

| Niveau requis | Prérequis | Profil Requis | Durée théorique |
|--|---|--|------------------|
| Maitriser les techniques de rédaction, savoir communiquer oralement, être à l'aise avec les outils numériques et bureautiques, avoir une expérience professionnelle de ans dans une spécialité | Avoir un projet professionnel de formateur, avoir une expertise technique dans un domaine particulier | Capacité d'écoute active, d'adaptation, esprit rigoureux et méthodologique | 650 h en moyenne |

| Dispositifs |
|---|
| <p>Contrat d'apprentissage (depuis 2020) Contrat de professionnalisation Après un parcours de formation continue Par l'expérience (VAE) CPF / AIF / AGEFIPH /...</p> |

Durée adaptable en fonction des besoins

Le métier - [Code RomeK2111](#)

Grâce à sa double expertise pédagogique et technique, le formateur professionnel d'adultes accompagne les apprenants dans l'apprentissage d'un métier ou dans l'acquisition de compétences ou de savoirs nécessaires à l'accès à la qualification, la professionnalisation et l'accès ou le maintien dans l'emploi. Le formateur professionnel d'adultes analyse des demandes formelles et informelles de formation pour identifier les compétences et les savoirs à acquérir par les apprenants et pour rédiger la progression pédagogique de la formation à animer. Pour préparer son animation, il formalise les étapes clés et les modalités sous la forme d'un scénario pédagogique et d'accompagnement. Il choisit, adapte ou crée les activités et sélectionne ou conçoit des ressources adaptées. Le formateur anime la formation selon différentes modalités (présentiel, distance, alternance...). Il s'appuie sur les pédagogies actives et adopte une posture de facilitation des apprentissages. Il prend en compte l'hétérogénéité du groupe pour adapter la formation aux besoins des apprenants et à leur progression. En amont, pendant et à la fin de la formation, il évalue les acquis des apprenants pour mesurer leur progression et valider l'acquisition de savoirs ou de compétences relatifs à un référentiel. En cas de besoin, il met en place des démarches de remédiation aux difficultés individuelles d'apprentissage. Tout au long de la formation, le formateur professionnel d'adultes accompagne les apprenants afin de sécuriser leurs parcours de formation. A partir d'un scénario d'accompagnement, il met en œuvre les différentes étapes de l'accompagnement. Il mobilise les acteurs relais au sein ou à l'extérieur de son organisation, en réponse aux besoins des apprenants. Il accueille et positionne les apprenants afin d'individualiser leurs parcours. Il assure un suivi individualisé et collectif et propose d'éventuels ajustements de parcours. Lorsqu'il accompagne les apprenants à distance, le formateur met en place des actions de tutorat spécifiques à la formation à distance. L'accompagnement permet également de contribuer au développement professionnel des apprenants en favorisant des compétences et des comportements adaptés à leurs projets professionnels.

La certification

Le titre professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes est une certification professionnelle délivrée par le ministère du travail. Il permet d'obtenir un titre RNCP de niveau 5 (Bac +2/BTS/DUT), reconnu par l'Etat, et atteste de la capacité de l'apprenant à exercer le métier visé. [Consultez le référentiel.](#)



🔗 Possibilité de tout ou partie des quatre CCP (Certificats de Compétences Professionnelles).

Les objectifs de la formation

- Construire une action de formation à partir d'une demande
- Elaborer le scénario pédagogique d'une séance et préparer les ressources nécessaires à l'animation
- Animer une séance de formation collective
- Evaluer les acquis des apprenants
- Repérer les difficultés individuelles et y remédier
- Accompagner les apprenants dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours
- Mobiliser un réseau pour optimiser la réponse aux besoins des apprenants
- Accompagner les apprenants dans leur projet d'insertion professionnelle

L'organisation de la Formation

Nos parcours de formation sont individualisés et vous permettent de vous inscrire et de débiter votre formation tout au long de l'année. Nos formations prennent en compte vos besoins, votre parcours, votre expérience, vos acquis, vos contraintes et vos ressources.

Le programme de formation est structuré en 4 blocs de compétences qui correspondent aux 4 CCP (Certificat de Compétences Professionnelles), constitutifs du titre FPA.

Bloc 1 : Concevoir et préparer la formation

Bloc2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Bloc 3 : Accompagner les apprenants en formation

Bloc 4 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Planning type

| Formation OF : 6 mois Entreprise : 315 h minimum | Septembre | Novembre | Janvier | Mars | Mai |
|---|-----------|--|---------|-------|--|
| | Octobre | Décembre | Février | Avril | Juin |
| Bloc 1 : Concevoir et préparer la formation | | | | | |
| Module 1 : Elaborer la progression pédagogique Module 2 : Concevoir un scénario pédagogique Module 3 : Concevoir les activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multi modalité 3 Visios : Séance d'entrée en formation Coaching module : 1, 2 et 3 à mi-parcours du CCP Coaching en fin de CCP: dossier technique, oral examen | | | | | Validation en Centre d'examen CCP 1 |
| Bloc 2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants | | Module 1 : Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités Module 2 : | | | |

| | | | | | |
|---|--|--|---|--|--|
| | | <p>Evaluer les acquis de formation des apprenants</p> <p>Module 3 :</p> <p>Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage</p> <p>2 Visios :</p> <p>Coaching module : 1, 2 et 3 à mi-parcours du CCP</p> <p>Coaching en fin de CCP : dossier technique, oral examen</p> | | | <p>Validation en Centre d'examen</p> <p>CCP 2</p> |
| <p>Bloc 3 :</p> <p>Accompagner les apprenants en formation</p> | | | <p>Module 1 :</p> <p>Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation</p> <p>Module 2 :</p> <p>Evaluer les acquis de formation des apprenants</p> <p>Module 3 :</p> <p>Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage</p> <p>2 Visios :</p> <p>Coaching module : 1, 2 et 3 à mi-parcours du CCP</p> <p>Coaching en fin de CCP : dossier technique, oral examen</p> | | <p>Validation en Centre d'examen</p> <p>CCP 3</p> |
| <p>Bloc 4 :</p> <p>Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilisation sociale des entreprises</p> | | | <p>Module 1 :</p> <p>Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité</p> <p>Module 2 :</p> <p>Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur professionnel dans sa spécialité</p> <p>Module 3 :</p> <p>Analyser ses pratiques professionnelles</p> <p>2 Visios :</p> <p>Coaching module : 1, 2 et 3 à mi-parcours du CCP</p> <p>Coaching en fin de CCP : dossier technique, oral examen</p> | | <p>Validation en Centre d'examen</p> <p>CCP 4</p> <p>ou</p> <p>Titre FPA</p> |

Le stage

La durée de stage est de 315 heures minimum. Pour optimiser la formation, le stage obligatoire se déroule à partir de la troisième semaine de la formation. Il s'étalera sur toute la période de formation (voir schéma du planning type ci-dessus).

Avant l'entrée en formation une période d'immersion en entreprise est proposée afin de vous aider à cibler l'organisme de formation qui pourra vous permettre une mise en œuvre de formation en situation réelle.

Le dossier professionnel

Le dossier professionnel est un élément obligatoire du système de validation du titre Il a pour objectif de présenter des exemples de pratique professionnelle acquise pendant la formation ou au cours de l'expérience professionnelle.

Le dossier technique

Composé de quatre chapitres est alimenté par les productions des 4 blocs de compétences et en rapport avec l'expérience en entreprise.

Concevoir et préparer la formation

Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Accompagner les apprenants en formation

Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

L'examen et la validation des blocs de compétence

Durée de 3 heures à l'oral

Action formation est centre d'examen. Les examens se dérouleront donc dans nos locaux. Les candidats sont évalués par un jury de professionnels qui se prononce sur l'attribution du titre professionnel à partir des éléments suivants :

- Une mise en situation professionnelle de 55 minutes sur l'analyse de ses pratiques professionnelles, un sujet tiré au sort sur **6 situations courantes de l'exercice de l'emploi de formateur**
- Un entretien technique de 20 minutes
- Un questionnement à partir des productions présentées dans le dossier technique de 1h30
- Un entretien final avec le jury de 10 minutes sur le dossier professionnel

Si les candidats obtiennent seulement une partie des quatre CCP, ils ont la possibilité de se représenter aux CCP restant à valider, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel. En cas d'échec complet sans aucun CCP obtenu, les candidats peuvent, après accord du jury, repasser l'examen une seule fois dans un délai d'un an à compter de la date de la première épreuve.

Le programme du titre professionnel

Le titre est organisé en quatre **Certificats Compétences Professionnelles (CCP)** :

CCP 1 : Concevoir et préparer la formation

- Module 1 : Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande
- Module 2 : Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité
- Module 3 : Concevoir les activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité

CCP 2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

- Module 1 : Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
- Module 2 : Evaluer les acquis de formation des apprenants
- Module 3 : Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage

CCP 3 : Accompagner les apprenants en formation

- Module 1 : Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
- Module 2 : Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
- Module 3 : Tutorer les apprenants à distance
- Module 4 : Accompagner le développement professionnel des apprenants

CCP 4 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

- Module 1 : Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité
- Module 2 : Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité
- Module 3 : Analyser ses pratiques professionnelles

Production fin de bloc

CCP 1 : Concevoir et préparer la formation

Analyser une demande de formation formelle ou informelle visant plusieurs objectifs de formation et nécessitant plusieurs modalités pédagogiques
Concevoir une progression pédagogique en s'aidant de l'escalier pédagogique.

+ analyse de pratique sur la conception d'une ressource ou d'un support pédagogique

CCP 2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Présenter une animation pédagogique incluant des temps individuels et collectifs comprenant au minimum deux modalités pédagogiques différentes et deux méthodes pédagogiques différentes.

+ analyses de pratique :

- D'une animation d'une durée de 1 à 3 h
- De la mise en œuvre d'une évaluation

CCP 3 : Accompagner les apprenants en formation

Présenter l'accompagnement individuel d'un apprenant

+ analyses de pratique :

- D'une situation d'accueil individuel et collectif
- D'une conduite d'entretien avec un apprenant

CCP 4 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Synthèse des obligations contractuelles et réglementaires d'une formation de sa spécialité

+ analyse de pratique : d'une situation de communication avec un autre formateur, un membre du collectif pédagogique, ou un membre de l'équipe de direction

Après le Titre : Evolution possible avec des formations complémentaires vers les métiers des Ressources Humaines en tant que contrôleur de gestion sociale, adjoint au directeur des Ressources humaines. Titre professionnel d'Assistant Ressources Humaines.